



## Frais de sucesion, que devons nous regler, nous les enfants?

Par **BELLECK MICKAEL**, le **20/11/2018** à **15:35**

Bonjour a tous,

Mon papa est décédé il y a 8 jours.

Pour soutenir notre maman, nous lui faisons un maximum de taches administratifs. Ceux qui est assez difficile pour des novices.

Mes parents ont 4 enfants dont 1 décédé, il y a 13 ans.

ils ont faits une donation au dernier vivants.

Leur maison est leur seul bien, a défaut d'épargne et autres compte bancaire.....

la maison est estimé a 150 000 €.

un crédit a la consommation, au nom de mon papa reste a rembourser a hauteur de 7500 €.

Que devons nous faire auprès du notaire?

quel somme celui-ci peut il nous réclamer?

merci de vos réponses et de votre aide.

MB

Par **youris**, le **20/11/2018** à **16:01**

bonjour,

vous devez contacter un notaire puisqu'il y a un bien immobilier dans la succession de votre père, en effet le notaire est nécessaire pour la mutation immobilière et l'établissement si nécessaire d'un acte de notoriété.

pour la déclaration de succession au trésor public, le notaire est conseillé surtout si vous êtes novices.

salutations